

Nos conditions générales

1. Ne sont admis que les chiens et les chats identifiés (tatouage ou puce électronique) et vaccinés comme suit :

Chiens		Chats	
Leptospirose, *Toux Du chenil (trachéobronchite infectieuse) * Obligatoire	Depuis moins d'un an, mais plus de 15 jours	Typhus, Coryza,	Depuis moins d'un an, mais plus de 15 jours
Maladie de Carré Hépatite Parvovirose	Depuis moins de 1 ans, mais plus de 15 jours	Leucose ou testé Leucose	

2. Nous nous réservons le droit de refuser l'entrée d'un animal qui se révélerait malade, contagieux, et en pareil cas, les acomptes ne sont pas remboursés. idem pour les chiennes et les chattes en chaleurs.
3. Les femelles en chaleurs seront refusées. Les dates des chaleurs doivent être signifiées sur les carnets de santé.
4. En cas de maladie de votre animal survenant pendant la durée du séjour dans notre établissement, le propriétaire nous donne ici le droit de faire procéder aux soins estimés nécessaires par un docteur vétérinaire. Les frais découlant de ces soins devront être remboursés sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire. Si nous devons assurer un traitement médical, celui-ci sera facturé en sus. Il sera consulté de préférence, le docteur vétérinaire de votre animal.
5. En cas de décès du chien ou du chat, il sera pratiqué une autopsie qui déterminera les causes du décès. Un compte-rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation vous sera délivrée, ceci a votre charge.
6. La désinfection des locaux étant assurée quotidiennement, la pension n'est pas engagée en cas d'eczéma ou de maladie qui pourrait survenir pendant et après le séjour de l'animal.
7. Pour le bien-être de tous les chats présents, il est recommandé de veiller à pratiquer un traitement antipuces avant l'entrée en pension.
8. Chaque propriétaire nous indiquera un numéro de téléphone (ou celui d'un correspondant) afin de donner la possibilité de le contacter en cas de problème avec son chien ou son chat
9. La pension n'assure pas le toilettage des chiens et des chats.
10. Tout animal non repris de la pension 15 jours après la date de départ prévue dans le contrat, sera considéré comme abandonné. Ceci entraînera des poursuites envers son propriétaire.
11. **Facturation** : pour les chiens comme pour les chats, les jours d'entrée et de sortie sont facturés quelle que soit votre heure d'arrivée.
12. Durant le séjour, toutes les journées réservées sont dues.

13. PLAGES HORAIRE DES SORTIES :

Les chiens sont sortis en extérieur tous les jours afin qu'ils puissent s'ébattre et jouer entre eux, en interaction avec l'humain. Des parcs de détente sont à leur disposition. 2 sorties le matin, 2 sorties l'après midi et 1 en fin de journée. La pension s'engage à héberger l'animal seul ou en groupe avec accord du propriétaire. A nourrir d'une manière préalablement convenue et à consulter un vétérinaire désigné si nécessaire.

14. En cas d'annulation de la réservation, pour quelque soit la raison les acomptes ne seront pas remboursés.